

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne :

A SAUMUR : Chez tous les Libraires.
A PARIS : Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Septembre 1878.

LE SERVICE DE M. THIERS.

Nous croyons devoir compléter aujourd'hui par quelques renseignements nouveaux le compte rendu sommaire que nous avons publié, hier, sur cette cérémonie.

Si les bienfaits de la miséricorde divine pouvaient être acquis à prix d'argent, rarement service funèbre aurait été plus efficace, et l'âme de M. Thiers devrait se tenir pour complètement satisfaite.

Un nombre des ministres présents à la cérémonie il convient de citer M. l'amiral Pothuau, ministre de la marine. En même temps que l'absence de M. Dufaure, on a remarqué celle de M. le général Borel, retenu au château de La Forêt, auprès de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Parmi les personnes présentes nous citerons : Le général Rivière, le général marquis d'Abzac, le colonel Fabert, M. Patrice de Mac-Mahon, M. Béhic, M. Ferdinand de Lesseps, M. de Girardin, etc., etc.

Contrairement au bruit répandu dans le public, M. le maréchal de Mac-Mahon ne s'était point fait représenter, et cela pour la meilleure des raisons : il n'avait reçu aucune invitation.

Le corps diplomatique était représenté par les ambassadeurs d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, les ministres de Suède, de Suisse, du Chili, les chargés d'affaires d'Autriche, des Etats-Unis, de la Grèce, du Japon, du Luxembourg, de Colombie, de la République de San-Salvador, les premiers secrétaires des ambassades d'Allemagne, de Russie, d'Espagne, de Chine et des Etats-Unis.

Signalons également la présence de M. le préfet de la Seine, de M. le préfet de police, de M. le général Lambert, inspecteur général de la gendarmerie, et d'un grand nombre de préfets et de sous-préfets.

On a remarqué une demi-douzaine seulement d'officiers en uniforme. Parmi les couronnes déposées autour du catafalque, signalons celle dite des Ecoles qui ne mesurait pas moins de deux mètres de diamètre. Plusieurs étaient munies de rubans tricolores.

La France a fait le compte et donné la liste de toutes les délégations de province qui devaient figurer à la cérémonie funèbre de l'anniversaire de M. Thiers. Il y avait en tout 1,302 délégués.

Au bruit que l'on avait fait depuis un mois, nous pensions que ce nombre aurait été plus considérable. Quinze départements environ, parmi lesquels celui de Maine-et-Loire, n'avaient envoyé aucun délégué.

Chronique générale.

M. de Marcère serait, dit-on, si nous devons en croire le correspondant d'un journal toujours bien renseigné et très-cité, médiocrement satisfait de certaines interprétations auxquelles son discours de Mortagne a

donné lieu ; aussi des instructions sont arrivées pour M. Lepère, qui va élaborer un projet de circulaire tendant à expliquer aux préfets et sous-préfets la ligne de conduite qu'ils doivent tenir pendant la période électorale sénatoriale déjà ouverte, par le fait de l'organisation des comités républicains et conservateurs.

Ce que M. de Marcère adressera aux préfets ne sera pas, à proprement parler, une circulaire, mais bien des instructions confidentielles destinées à rappeler à ces administrateurs que le gouvernement entend que ses fonctionnaires gardent en cette circonstance la plus stricte neutralité entre les candidats républicains et les candidats conservateurs constitutionnels ; et que, d'un autre côté, le gouvernement, considérant comme des ennemis de l'ordre public les candidats intransigeants, à quelque parti qu'ils appartiennent, il est du devoir des préfets de rappeler aux délégués sénatoriaux combien la France aurait à souffrir de l'arrivée au Sénat de pareils candidats.

LA DÉMISSION.

A son tour, la correspondance Havas, s'occupant de la démission du maréchal de Mac-Mahon, constate que la nouvelle a ému la presse étrangère, et que le Times, entre autres, y a donné toute son attention pour en démontrer l'in vraisemblance. L'Agence officielle cite même un passage du grand journal anglais, qu'il nous semble intéressant de reproduire ; on y trouve des arguments qui ne rassurent qu'à demi sur l'établissement définitif de la République :

« Ceux qui emploient ce moyen, ajoute le Times, connaissent parfaitement le caractère de la nation française. Elle a peut-être besoin d'une révolution tous les quinze ou vingt ans, mais entend qu'on la laisse tranquille dans l'intervalles. »

Après chaque commotion, elle reste troublée pendant quelques années, comme on l'a vu de 1789 à 1794, de 1815 à 1823, de 1830 à 1834, de 1848 à 1852 et de 1870

à 1875, suivant le temps qui lui est nécessaire pour établir une nouvelle Constitution ; mais elle a besoin ensuite de calme et de tranquillité durant dix ou douze années, pendant lesquelles elle respire et prend de nouvelles forces pour le cas d'un accès nouveau de fièvre révolutionnaire. »

Nous ne trouvons pas que cette perspective soit fort consolante. Mais nous reconnaissons que le Times a parfaitement décrit ainsi « l'état révolutionnaire. »

Quoi qu'il en soit, l'Agence Havas se sert du Times pour montrer que « personne, en France, n'a intérêt à voir le Maréchal Président s'éloigner des affaires, et que celui-ci n'y songe nullement. »

Ce jugement peu spontané de l'officieuse Agence nous semble indiquer, chez nos gouvernants, quelque inquiétude de leur sort, si le Maréchal venait à se démettre. Il est évident pour nous que le cabinet Dufaure-Marcère, quoi qu'il prétende, n'est pas si fort assuré de se faire écouter des républicains, le jour où on le laissera seul avec eux.

Sur l'initiative de plusieurs membres du Conseil municipal de Paris, un grand banquet sera donné, le 22 septembre, en l'honneur de la proclamation de la République.

Les sénateurs et députés seront convoqués à ce banquet.

De semblables banquets auront lieu à Bordeaux, à Montpellier, à Celles, à Nantes et à Lyon.

Des instructions verbales ont été données avant-hier aux commissaires de police de Paris pour faire surveiller et s'opposer à toute réunion du congrès international des ouvriers socialistes qui pourrait avoir lieu inopinément dans leur quartier.

Les organisateurs de ce congrès sont à la recherche d'un local pour une réunion qu'ils veulent tenir le 8 septembre.

Dans le public, on s'étonna beaucoup de ce qu'on appela la singularité de M. Lebrun ; selon les caractères, les uns plaignirent Rosa, les autres Barthélemy.

Mais si, depuis douze ans, des regards étrangers avaient pu pénétrer dans le modeste intérieur pour en découvrir les luttes et les amertumes, c'était Rosa qui leur en avait donné licence ; jamais un mot n'était sorti des lèvres de Barthélemy, respectant à la fois la mémoire d'un frère et la pauvreté de celle qu'il avait reçue de ses mains.

Il se bornait à soupirer silencieusement, à faire redire à son violon une page sublime de quelque grand maître, à lire un chant du Dante, à composer quelque scène bien fantastique, et l'on pouvait dire vraiment qu'il ne touchait qu'à demi la terre, celui-là qui, chaque jour, en rencontrait les épines sans cesser de suivre son chemin.

IV.

La cloche s'agitait sous la coupole de la petite tour de Savenay ; elle pleurait le comte de Kemper et appelait à sa sépulture.

Touchantes funérailles où ne se pressait pas, comme dix siècles auparavant, la foule des leudes et des populations solennellement convoquées, mais où s'approchaient un à un d'humbles paysans, tristes et recueillis, venant payer au seigneur

prudent de ne pas toucher de nouveau cette question.

Quant à Salomon, la douleur de perdre le dernier des siens remplissait assez son âme pour ne pas laisser place à des pensées d'intérêt. Elles ne parvinrent même pas à se faire jour en lui lorsqu'un matin il vit le notaire sortir de la chambre d'Alphonse et qu'il entendit ce dernier dire :

— Enfin j'ai pourvu à tout. Je puis partir maintenant.

Il mourut peu de temps après. Le testament fut ouvert dès le soir même. Il ne contenait que ces mots :

« Je nomme mon frère, Barthélemy Salomon, mon légataire universel, à la condition qu'il donnera l'hospitalité à ma femme, Rosa Mercédès. »

Calcul profond qui montrait que l'intelligence bornée d'Alphonse avait été éclairée par son cœur !

Barthélemy restait le maître : il ne pouvait être humilié par Rosa sur laquelle il gardait l'avantage de la propriété : il était fier et généreux ; hors d'état de supporter quoi que ce fût pour recevoir, il saurait accepter de souffrir beaucoup pour donner ; il ne chercherait pas à désertir le foyer où une infortune viendrait s'abriter près de la sienne.

D'autre part Rosa, peu jalouse de sa fierté personnelle quand ses intérêts se trouvaient ménagés, et n'ayant pas un droit direct à la succession de son mari, se remettrait à la longue de la petite hu-

miliation qui ressortait pour elle de la teneur du testament.

Il n'y avait pas à se demander si elle continuerait à faire peser sur le doux Barthélemy son humeur âpre et dominante ; mais on pouvait être sûr aussi qu'elle administrerait avec un ordre rigoureux la mince fortune dont elle jouirait plus que son véritable possesseur.

En somme, c'était établir sur une base solide la continuation de la vie habituelle avec cette différence qu'une des trois places serait désormais vide.

En attendant déclarer les dernières volontés d'Alphonse, Salomon oublia tous les griefs qu'il pouvait avoir contre sa belle-sœur, pour ne plus voir en elle que la veuve de celui qu'il pleurait.

— Oui certes, ma chère amie, s'écria-t-il en lui prenant les mains, restez chez moi, je serai pour vous un bon frère, comme lorsqu'il était là !...

Et ses larmes redoublèrent.

Rosa, stupéfiée, contenait sa rage par ce dernier sentiment qui respecte au moins la dépouille que le tombeau n'a pas encore reçue.

Elle ne répondit pas et alla s'enfermer dans son appartement.

Lorsqu'elle reparut au bout de quelques heures, elle semblait plus calme.

Ainsi furent rapprochés ces deux êtres qui paraissaient destinés à s'éloigner si violemment l'un de l'autre.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

Mlle MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Le mourant se retournait donc sur sa couche de souffrance, se posant sans cesse ce problème, et sans cesse en changeant la solution dans son esprit.

Rosa, le voyant songeur, pénétrait le sujet de ses réflexions et, de son côté, demeurait fort anxieuse. Elle pensait bien que son mari ne négligerait pas de s'inquiéter en voyant combien Alphonse paraissait longuement soucieux.

Elle essaya de dire quelques paroles bien discrètes ; le silence glacial de son mari lui fit juger plus

L'impératrice Eugénie ayant obtenu l'autorisation de traverser la France, a passé à Fontainebleau où elle s'est arrêtée à la gare pendant environ dix minutes. Un grand nombre de notabilités bonapartistes, qui connaissent l'heure où devait arriver le train qui amenait l'impératrice, lui ont offert leurs plus respectueux hommages.

## Etranger.

Les nouvelles militaires sont peu importantes aujourd'hui, et la question de la convention austro-turque n'est pas, d'autre part, encore résolue. Le *Pester-Lloyd* considérait l'arrangement comme conclu, mais le Nord dit que « les pourparlers entre Caratheodory-Pacha et le comte Andrassy n'ont pas abouti ».

Le sultan, d'après les propositions faites, resterait le souverain de la Bosnie et de l'Herzégovine; mais l'exercice de ses droits de souveraineté serait pratiquement suspendu pour une période de temps indéterminée. La restriction est grosse d'indéfini.

L'Orient, après les horreurs de la guerre, ne connaît, depuis le traité de Berlin, que les « atrocités » de la paix; les idylles de MM. Waddington et de Saint-Vallier sont singulièrement placées dans cette mare de sang.

Une dépêche, arrivée avant-hier matin à Paris, annonçait que le grand-vizir Savfet-Pacha aurait ouvert des pourparlers avec Midhat-Pacha, par l'intermédiaire de l'ambassade ottomane à Londres.

Les bienveillantes dispositions du sultan envers son ancien ministre semblent faire présager un prochain remaniement ministériel à Constantinople, car le rappel de Midhat a une portée plutôt politique que personnelle.

L'influence de M. Layard ne serait pas, dit-on, étrangère à ce revirement d'opinion qui pourrait, sous peu de jours, faire de l'exilé réfugié en Ecosse le chef du cabinet turc et le promoteur d'un plan de nouvelles réformes.

Des avis de Constantinople assurent que la Porte aurait refusé d'envoyer aux monts Rhodope les troupes régulières qui lui ont été demandées pour réprimer l'insurrection qu'a soulevée l'approche des troupes d'occupation.

La *Correspondance politique* reçoit de son correspondant à Constantinople une grave communication, que nous publions sous toutes réserves :

« Dans le monde diplomatique à Constantinople, écrit le correspondant, on n'est pas encore revenu de la vive impression produite par les incidents significatifs qui ont accompagné la revue de l'armée russe à San-Stefano. Les attachés militaires des ambassades avaient été invités tous par le général Tolleben; c'était le prince Lobanoff qui avait à envoyer les invitations aux chefs de mission; il n'en adressa pas aux chargés d'affaires de France et d'Italie, ni au ministre des Etats-

Unis, voulant marquer l'antipathie de son gouvernement contre la République et la démocratie, et, quant à l'Italie, contre la politique révolutionnaire de ce pays.

Le comte Montholon ne broncha pas et resta chez lui; le baron Galvagna, chargé d'affaires d'Italie, demanda des explications et obtint une invitation. M. Maynard, ministre américain, arriva à la revue, à cheval, sans la moindre invitation; le général Tolleben le reconnut et le pria de se joindre à sa suite.

Au banquet qui suivit la revue, le prince Lobanoff qui, la veille, avait annoncé qu'il excluerait la France des toasts, but à la santé des souverains et amis du czar, n'ajoutant pas le mot de *gouvernement* qui, dans ces occasions, sert à désigner les Républiques. Le général Tolleben, pour atténuer l'effet de cette démonstration, dit un instant après à l'attaché militaire français: « Votre souverain, ce n'est autre que le maréchal de Mac-Mahon. »

Constantinople, 4 septembre.

Les Turcs ont battu les insurgés d'Adana. On assure que des bandes d'insurgés ont paru dans les environs de Janina. Les Turcs ont pris des dispositions pour réprimer toute insurrection.

Le départ des Russes s'effectue rapidement; 28,000 sont déjà partis.

Les Lazes du territoire de Batoum ont résolu d'émigrer. Un commissaire turc est parti pour les recevoir et leur distribuer des terres.

Les Russes entreront à Batoum jeudi 5 septembre.

Londres, 3 septembre.

Une collision a eu lieu sur la Tamise, entre le steamer *Princesse Alice* et un steamer inconnu. La *Princesse Alice* a coulé bas immédiatement; il y a environ 600 noyés.

Londres, 4 septembre.

Le navire qui a heurté la *Princesse Alice* est le *Bywell Castle*. Le nombre des noyés est de 550 environ. Le *Bywell*, dit-on, continué sa marche sans venir au secours du navire coulé bas.

Le capitaine et l'équipage presque en entier ont été noyés.

Les détails de ce sinistre sont navrants.

Dans le nombre des noyés il existe une proportion extraordinaire de femmes et d'enfants.

Cette effroyable catastrophe sans précédent cause à Londres une impression de profonde douleur.

Un grand nombre de vapeurs et de bateaux parcouraient le fleuve à l'endroit où le sinistre a eu lieu et rapportent des cadavres sur les quais.

## Chronique militaire.

Jusqu'à présent, on le sait, les quatrièmes bataillons de chaque régiment d'infanterie, relégués avec les dépôts, n'ont parti-

cipé qu'en partie aux exercices militaires prescrits en vue de la guerre.

Cet état de choses, préjudiciable à l'instruction des hommes, a donné lieu à des plaintes répétées; aussi, sur l'avis conforme des chefs de corps, le ministre de la guerre a-t-il résolu de modifier sur ce point l'organisation actuelle.

En conséquence, les quatrièmes bataillons, au lieu de rester avec les dépôts, concourront désormais à leur tour aux exercices militaires. Il sera établi avec les trois autres bataillons un roulement, de façon à ce que chacun d'eux aura alternativement les mêmes chances et les mêmes avantages. Au moment d'une mobilisation, par exemple, ce pourra être aussi bien l'un des trois premiers bataillons que le quatrième qui sera appelé à demeurer en arrière.

Des instructions dans ce sens ont été ou vont être adressées aux généraux commandant en chef les corps d'armée, ainsi qu'aux gouverneurs de Paris et de Lyon.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Journal des Débats* annonce que la vente du 3 0/0 ayant atteint 90 millions, les guichets du Trésor seront prochainement fermés.

Barré et Lebiez. — Le recours en grâce de Barré et Lebiez a été rejeté par le Maréchal. L'exécution aura lieu, dit-on, demain matin (vendredi).

LES LEVÉES DE LA LOIRE.

Dans l'une des séances du Conseil général d'Indre-et-Loire, MM. Lemesle, Joubert et Orye ont déposé un vœu ainsi conçu :

« Le Conseil général d'Indre-et-Loire, considérant la faiblesse des accès de la rive droite de la Loire dans la partie du val de l'Authion, faiblesse qui rend une rupture d'autant plus à craindre en temps de crues que ces levées n'ont pas en plusieurs endroits la hauteur nécessaire pour être à l'abri d'une submersion;

Considérant que ces levées défendent, dans le département d'Indre-et-Loire, le territoire des communes de Saint-Michel, Saint-Patrice, Ingrandes, Restigné, La Chapelle-sur-Loire, Bourgueil et Saint-Nicolas;

Considérant qu'il est imprudent de laisser avec des levées n'offrant pas une sécurité suffisante un val d'une telle étendue sous la menace d'une rupture qui serait une ruine pour ces communes, ainsi que nous en avons eu pour quelques-unes le malheureux exemple en l'année 1856;

Vu la délibération des conseils municipaux de Saint-Michel et de Saint-Patrice, en date des 25 novembre 1877, 20 mai et 10 juin 1878, qui, inspirées par la nécessité évidente de mesures urgentes qu'il est indispensable de prendre pour l'exhaussement et la consolidation des levées sur le territoire de leurs communes, s'engagent, dès que les devis des dépenses leur seront pré-

sentés, à voter, pour l'exécution des travaux, le vingtième de la dépense, montant de leur part contributive;

Vu les réponses de MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées constatant qu'il n'y a plus d'études à faire sur ces travaux, qui sont compris dans le projet de défense générale du val de l'Authion, projet qui a été adressé à la préfecture le 28 juillet 1868, et dans lesquelles réponses ils prient M. le préfet de solliciter dans l'état actuel une décision de l'administration supérieure;

Vu le rapport de M. l'ingénieur en chef reconnaissant la nécessité d'établir des déversoirs sur la rive opposée en utilisant l'ancien lit du Cher, déversoirs qui ont été compris concurremment avec l'exhaussement de la levée de l'Authion dans le programme de la commission des inondations, et qui sont particulièrement indispensables pour soulager la levée de l'Authion, leur non-exécution pouvant être de nature à rendre stériles les travaux à exécuter sur la rive droite de la Loire;

Emet le vœu que les mesures nécessaires à la défense du val de l'Authion soient mises à exécution le plus tôt possible et que les nombreuses communes du département comprises dans l'étendue du val ne restent pas plus longtemps sous la menace d'une inondation. »

M. Belle, chargé du rapport relatif à ce vœu, conclut ainsi :

« Ces menaces dont parle le vœu déposé par nos collègues peuvent en effet se réaliser au moment où l'on est dans la sécurité la plus complète, et l'administration, une fois le danger passé, s'endort trop aisément. Si l'on veut bien se rappeler les projets qui furent mis en avant en 1856 et 1866, on s'étonne d'en voir si peu se réaliser.

Les communes de Saint-Michel et de Saint-Patrice n'ont pas oublié qu'on leur avait promis de donner aux levées qui les protègent une plus grande solidité et elles viennent demander qu'on réalise des projets déjà anciens.

En 1868, dans le projet de défense générale, on avait décidé en outre qu'il serait établi un déversoir sur la rive opposée et formée de l'ancien lit du Cher. Rien de tout cela n'a été fait.

Elles demandent donc qu'on se mette à l'œuvre, et offrent de contribuer pour un vingtième dans les travaux de consolidation et d'exhaussement des levées.

Ce vœu, présenté par nos collègues, est donc des plus légitimes, et votre commission, à la majorité, vous propose de l'adopter. »

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de prendre une décision à laquelle applaudiront tous ceux qui s'intéressent aux progrès agricoles. Il vient de charger l'Institut national agronomique de faire une étude chimique de tous les vins présentés à l'Exposition universelle.

Cette étude portera sur plus de 40,000 espèces de vins de provenances françaises, es-

appauvri de la Bretagne le tribut le plus précieux, celui d'un hommage volontaire.

Le temps si radieux la veille s'était assombri; il semblait qu'en jetant un voile brumeux sur le paysage, le ciel voulût aussi se couvrir de deuil.

Au détour d'un petit sentier, Salomon, qui venait de quitter la diligence de Nantes, aperçut deux femmes vêtues de noir, marchant avec un peu de hâte. Il s'approcha d'elles :

— Mes bonnes dames, pourriez-vous me dire où l'on a déposé le corps de M. Le Nadec de Kemper ?

Une des paysannes répondit :

— M. le comte est mort chez Simone Lerey, née Cottureau, sa nourrice, où il se trouvait depuis quelques jours. Il a succombé à une nouvelle attaque de sa maladie. Nous nous rendons nous-mêmes à la sépulture. Si vous ne savez pas où est la chaudière de Simone, suivez-nous, Monsieur.

Salomon les remercia et les accompagna en silence.

Dix minutes après, ils arrivèrent devant une pauvre mesure ombragée par quelques châtaigniers. Sous l'un des arbres s'élevait une ruche : une jeune fille était occupée à poser un crêpe sur le petit toit de paille des abeilles (1); elle salua les deux pay-

(1) Dans l'Anjou, la Bretagne et la Vendée existe ce touchant usage. Les paysans font participer les abeilles au deuil de la famille, « sans quoi, disent-ils, elles mourraient de chagrin ou s'envoleraient pour chercher au loin une meilleure hospitalité. »

sannes et dit à demi-voix :

— Midi sonne; les prêtres doivent partir. Ma grand'tante ne songe plus à rien, il est pourtant bien temps d'attacher le deuil aux ruches. Tournez par la porte qui est contre le puits; celle-ci est fermée.

Les paysannes avancèrent, Salomon les suivait toujours.

— Non, allez par ici, Monsieur, dit la jeune fille.

Il entra dans une salle basse et sombre, au fond de laquelle une large cheminée abritait des bûches de bois sur lesquels plusieurs hommes étaient assis. D'autres, en grand nombre, se tenaient debout et parlaient tout bas.

A la vue de Salomon, tous s'inclinèrent, car nos paysans vendéens et bretons savent encore saluer ceux qui leur paraissent au-dessus d'eux. Un de ceux qui étaient assis lui offrit respectueusement sa place.

Salomon, trop ému pour parler, lui serra la main, refusa d'un geste et s'appuya contre le mur.

De l'endroit où il se trouvait, il pouvait voir les draperies noires, le crucifix, les cierges qui lui disaient assez où étaient les restes de celui qu'il avait appelé son ami.

Bientôt les chants funèbres se firent entendre. Les quatre paysans qui devaient porter le cercueil sortirent et s'agenouillèrent en avant.

— Écartez-vous, Monsieur, dit l'homme qui se

trouvait le plus près de Salomon, Mademoiselle va passer.

L'artiste obéit sans comprendre, remarquant seulement qu'il s'était placé devant une porte.

Au même instant cette porte s'ouvrit; les femmes, rassemblées dans la chambre voisine, s'avançaient.

Nulle plainte bruyante ne se faisait entendre. Les Bretons sont graves et dignes dans leur douleur; c'est leur âme qui pousse des cris et des gémissements.

A la tête du groupe marchait une paysanne plus que septuagénaire, dont le visage était inondé de larmes si amères qu'elles faisaient deviner une affliction presque maternelle.

Elle tenait par la main une petite fille de dix à douze ans vers laquelle se tournèrent aussitôt tous les regards.

L'enfant ne portait pas le costume des paysannes; de longs voiles de crêpe entouraient son visage, ses cheveux blonds, et la rendaient plus pâle encore en même temps qu'ils faisaient valoir son idéale beauté. Elle marchait lentement, les yeux baissés, les lèvres entr'ouvertes; elle ne pleurait pas, mais elle inclinait la tête et nul ne pourrait dire la grâce angélique qui, sur ce front d'enfant, se mêlait à une suprême douleur.

En l'apercevant, Salomon fut sur le point de jeter un cri; une pensée venait de traverser son es-

prit. Il saisit le bras de l'homme qui lui avait parlé et dit d'une voix étouffée :

— Qui est-ce ?

Le paysan le regarda avec stupéfaction.

— Ne connaissez-vous donc pas mademoiselle de Kemper ? répondit-il.

— Sa fille ?

— Sans doute; la fille de M. le comte.

L'enfant avait passé comme une vision; le cortège se mettait en route, Salomon sortit le dernier.

— Sa fille ! se répétait-il. Ah ! Dieu soit béni ! il n'était pas seul !... Je comprends maintenant pourquoi il a tant lutté; des bras d'enfant le retenaient sur la terre... Hélas ! qu'est-ce que cette vie ?

Il fut si joyeux autrefois de m'annoncer son mariage et je ne devais connaître sa fille que sous le deuil des orphelins.

(A suivre.)

Au village ?

Une fillette a obtenu le prix de style. Elle va se faire couronner par la femme de M. le maire.

— Qu'est-ce que tu as donc là ? lui dit celle-ci, en désignant une égratignure que la petite avait sur le nez.

— Ça ? répondit la jeune lauréate du ton le plus naturel; c'est le petit François qui m'a fait un coup d'ongle !

italienne, autrichienne, américaine, africaine, etc.

On comprend tout l'intérêt qu'il y avait à saisir cette occasion unique de comparer ensemble les vins du monde entier; mais il faut que ces recherches fussent faites par les plus hautes autorités de la science. Aussi le gouvernement s'est-il adressé à M. Bousin, chargé de la haute direction des laboratoires de recherches de l'Institut agronomique.

L'émont savant sera assisté dans ses recherches par son fils, M. Joseph Bousin, connu par ses beaux travaux sur la physiologie végétale.

Les études seront faites dans les laboratoires créés à la ferme de Vincennes pour le service des recherches et des exercices de l'Institut agronomique.

Le ministre des travaux publics, M. de Freycenet, a écrit au préfet de la Loire-Inférieure qu'à moins d'empêchement imprévu, il se rendra à Nantes le 29 septembre, à 7 heures 30 du soir. Il séjournera dans cette ville le lendemain lundi 23 et en repartira mardi matin pour La Rochelle.

Un grand banquet sera donné à Nantes le 29 septembre, en l'honneur de la proclamation de la République.

**LONGUÉ.**

Dans la nuit du 29 août, un vol assez considérable a été commis à Longué, au préjudice de M<sup>me</sup> veuve Laumonier-Cayon, rentière. Cette dame, qui est sourde et âgée de 84 ans, habite seule un appartement dans une basse rue. Elle ferme chaque soir sa porte au verrou, mais elle a l'habitude de se lever dans la nuit pour tirer le verrou afin de ne pas être obligée de se relever le matin lorsque la laitière lui apporte son lait. Elle a fait ainsi dans la nuit du 29.

En se levant le lendemain, elle s'est aperçue que la porte de son armoire était ouverte, quoiqu'elle l'eût fermée le soir. La clef était cependant à sa place dans le tiroir de la table de nuit. En ouvrant l'armoire, M<sup>me</sup> Cayon a trouvé sur la tablette du milieu une forte pointe en fer recourbée en forme de crochet. Elle pensa aussitôt qu'un voleur avait croché son armoire durant son sommeil, quoiqu'elle n'eût rien vu ni entendu. Il est vrai que sa surdité donnait beau jeu au voleur.

Après avoir visité son armoire, elle a constaté la disparition d'un porte-monnaie qui contenait 900 fr. en pièces d'or de 20 francs. — D'autres sommes moins importantes en or et en argent avaient été négligées par le voleur.

Le linge n'était pas dérangé. — La porte de derrière l'appartement était ouverte, bien que M<sup>me</sup> Cayon affirme l'avoir fermée le soir au verrou.

Jusqu'ici, toutes les recherches ont été inutiles. Les voisins interrogés n'ont rien vu ni entendu, pas plus que la laitière qui vient chaque matin.

Evidemment, ce vol n'a pu être commis que par une personne qui connaissait parfaitement les habitudes de M<sup>me</sup> Cayon. On croit même que le voleur n'a laissé là un faux crochet que pour donner le change à la justice et que, profitant de la surdité complète de sa victime, il a tranquillement pris la clef de l'armoire et accompli son méfait, sans se gêner davantage.

Dans de telles conditions, il nous semble que l'auteur de ce vol audacieux ne tardera guère à être connu. (J. de Maine-et-Loire.)

**Une lutte émouvante.** — Il y a quinze jours ou trois semaines, raconte le *Courrier de Rennes*, le jeune Ridard, enfant de douze à treize ans, gardait ses bestiaux sur les landes de Bellevue, en la commune de Janzé. S'étant aperçu de la disparition d'un mouton, il se mit à sa recherche et se trouva bientôt dans un fourré d'ajoncs, face à face avec un loup de forte taille, qui l'avait emporté et s'appretait à le dévorer.

Une lutte émouvante s'engagea alors entre l'enfant et le carnassier: le premier voulant reprendre la victime, cruellement blessée déjà, et attaquant vigoureusement, à coup de fouet, le ravisseur; ce dernier peu disposé à lâcher sa proie, montrant ses crocs aigus et menaçant de se jeter sur son adversaire. Survint un taureau qui se mit de la partie et se servit si bien de ses cornes que le loup dut battre en retraite, abandonnant le mouton, à moitié étranglé, aux mains du courageux petit père.

**AVIS.**

Par jugement du Tribunal civil de Saumur du 15 décembre 1877, le Domaine a été autorisé à remplir les formalités prescrites par l'article 770 du Code civil à l'égard des successions en déshérence de :

- 1° Legroux, Valérie-Marie-Narcisse, décédée à Saumur, le 3 février 1862;
- 2° Thomas, Charles, ou Thomas dit la Joie, décédée à Tigné, le 6 juin 1810;
- 3° Luce, Charles, époux de Louise ou Louise-Perrine Perdoux, décédée à Brain-sur-Allouettes, le 26 juin 1834;
- 4° Perdoux, Louise, ou Louise-Perrine Perdoux, veuve de Charles Luce, décédée à Brain-sur-Allouettes, le 20 mai 1843;
- 5° Gabiller, René, décédé à Saint-Lambert-des-Levées, le 4 décembre 1842, et
- 6° Biémon, Renée, sa femme décédée au même lieu, le 10 janvier 1842.
- 7° Sourdeau, Madeleine-Louise, veuve de Urbain Tranchant, domiciliée à Trèves-Cunault et décédée à Gennes, le 9 mars 1876.

**CONSEIL GÉNÉRAL**  
DE MAINE-ET-LOIRE.

Présidence de M. le comte DE CIVRAC.

Suite de la séance du 27 août.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de la commission départementale pendant l'année 1878-1879.

Sont nommés membres de cette commission: MM. de Terves, Gennevraye, Richou, de la Bourdonnaye et Grignon.

Sur le rapport de M. Bruas, le Conseil général fixe la répartition des contributions directes pour 1879 entre les arrondissements:

Pour l'arrondissement de Saumur, voici les chiffres de répartition:

Foncière, 554,189 fr.; personnelle mobilière, 142,278 fr.; portes et fenêtres, 82,024 fr.

Sur les propositions de M. le préfet, le Conseil général vote:

- 1° Pour dépenses départementales ordinaires sur les 4 contributions directes, » 25
- 2° Sur les 4 contributions directes, » 04
- 3° Pour dépenses du service vicinal sur les 4 contributions, » 07
- 4° Pour les dépenses de l'instruction primaire, » 04
- Total des centimes, » 37
- 5° Pour les dépenses extraordinaires sur les 4 contributions (autorisées par la loi de finance), » 02
- 6° Plus, 04 c. applicable à l'amortissement de l'emprunt contracté en vertu de la loi du 5 juillet 1865, » 04
- 7° Enfin, 04 c. (autorisés par la loi du 12 juin 1875 pour construction du premier groupe du réseau départemental), » 04
- Total des centimes, » 47

Séance du 28 août.

M. Abellard fait connaître un vœu déposé par M. Gigot et quinze de ses collègues, qui demandent que les tarifs des chemins de fer de l'Etat soient révisés et ne dépassent pas les bases de ceux des grandes Compagnies.

M. de Soland, un des signataires de ce vœu, fait connaître les chiffres du tarif du chemin de Montrouil-Bellay qui, pour les voyageurs et les marchandises, dépassent de plus d'un tiers ceux des grandes Compagnies; il explique que les conditions imposées aux billets d'aller et de retour sont trop étroites et en interdisent l'emploi aux habitants d'Angers qui voudraient partir le soir pour passer une journée à la campagne. Enfin, dans le tarif, la Compagnie a compté 3 kilomètres de péage pour le pont de la Loire, alors que le traité ne lui en accorde que deux.

Le vœu est adopté à l'unanimité par le Conseil.

**Faits divers.**

Il vient d'arriver à Marseille, dit le *Sémaphore*, une quantité de colis précieux à destination de l'exposition japonaise. C'est une collection merveilleuse d'anciens instruments et de manuscrits de musique japonaise, dont certains remontent, dit-on, à deux mille ans!

Un phénomène très-rare dans les annales de la médecine vétérinaire, dit l'*A-*

*riégeois*, vient de se produire à Crampagna. Une jument de M. Baille, minotier, étant morte, l'autopsie a fait découvrir dans son intestin un calcul énorme d'un diamètre de quinze centimètres environ et d'un poids de 3 kilog. Ce calcul, formé de couches calcaires concentriques, très-dures, avait une forme à peu près sphérique. Il est facile à comprendre que sa présence dans le canal intestinal, provoquant la suspension des fonctions digestives, devait fatalement amener la mort.

On sait qu'il existe en Angleterre une trentaine de marcheurs renommés dont la seule occupation consiste à engager des paris et à parcourir nuit et jour, dans des cirques, des distances vraiment fabuleuses.

Une jeune femme, M<sup>me</sup> Andreson, vient de se poser en rivale de ces marcheurs de profession. Ce mois-ci, à Lynn-Regis, dans le comté de Norfolk, elle a parcouru, sur une piste circulaire, 400 lieues en 672 heures (28 jours). Elle était si peu fatiguée qu'elle a voulu continuer sa course et fournir, au milieu des applaudissements de la foule, quelques milles de plus.

A table:

- Ce bourgogne est bon, mais je lui voudrais un peu plus de montant.
- Sapristi! faudrait-il pas qu'il revint de la cave tout seul!

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (août 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

**Texte.**

Philippine Welsler. — Monge (fin). — Comment l'or s'use et se conserve. — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789: Apothicaire (fin). — Les Cimetières en Italie. — La Disparition du grand Krause, nouvelle (suite). — Ce qu'est l'aumône. — Rues des Lombards. — Lisieux (Calvados). — Aide-mémoire historique. — Les Aventures de ma vie, mémoires d'un ouvrier. — Quelques Traits de la vie de Buffon. — Les Oeuvres de miséricorde, par Téniers. — Barbara; luttes d'une jeune conscience. — Les Glaciers de l'Himalaya. — Le Baptistère de Guimiliau (Finistère). — Touriste et propriétaire. — Le Détroit de Gibraltar. — Saint-Ambroix (Gard). — C'est la faute de la Lune. — Paysages du monde primitif. — Maison d'Aristote. — Le Rhynchites Bacchus. — La Légende de saint Brandan. — La Défense des plantes contre les insectes qui leur nuisent. — Procès d'Olivier le Daim, en 1483. — Lutte nautique à Paris, au dix-huitième siècle. — Un Exemple de piété filiale personnelle et sociale. — La Conscience croît ou décroît. — Liquéfaction de l'air et des gaz permanents.

**Gravures.**

Philippine Welsler, d'après la peinture conservée au château impérial d'Ambras. — Enseigne d'un apothicaire du dix-huitième siècle, à Dieppe. — Le Campo-Santo, à Gènes. — Le Glacier de Rosenlau (Suisse). — Lisieux: Église Saint-Pierre, tribunal et prison. — Coffret du quatorzième siècle, en fer, orné de cuir gaufré et doré (collection de M. Lippens, à Gand). — Crosse en ivoire du dix-huitième siècle, travail allemand. — Petit fusil en bois dur en usage chez les Sarracolas (haut Sénégal). — Fragment du tableau de Téniers les Oeuvres de miséricorde, au Musée du Louvre. — Baptistère en chêne de l'église de Guimiliau (Finistère). — Une Caravane au cap Spartel (Maroc, détroit de la Gibraltar). — Saint-Ambroix (Gard). — Paysages du monde primitif: premier et deuxième Tableaux. — Le Rhynchites Bacchus. — Un Épisode de la légende de saint Brandan. — Lutte de bateliers sur la Seine, à Paris, au dix-huitième siècle, peinture sur toile par Ragueneau. — Appareil Cailletet pour la liquéfaction de l'air.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'*Univers illustré*:

Salon de 1878: *Villageoise*, tableau de M. Jules Goupil. — S. M. la reine Marie-Christine d'Espagne, décédée le 22 août.

— Exposition universelle: la section de la république du Salvador, dans le palais du Champ-de-Mars. — La ferme japonaise sur le Trocadéro. — Les fêtes de Mâcon, en l'honneur de Lamartine: Illuminations, retraite aux flambeaux, régates, inauguration de la statue, banquet, char de bienfaisance, maison natale de Lamartine. — La paix et la guerre: le yacht *Medora* et le vaisseau cuirassé *Thunderer* devant l'île de Wight. — Occupation de l'île de Chypre par les Anglais (quatre sujets). Officiers anglais dégustant du vin de Chypre, à Larnaca. — Le jardin des Folies-Bergère. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique: Revalescière du Barry.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castilleuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N° 67,514: Naples, ce 17 avril. — Monsieur, — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois, j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉHAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; ÉMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

